

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission Epanouissement citoyen et Jeunesse

Conseil municipal du 10 mars 2014
Séance du 11 février 2014

15 Musée Gallé-Juillet - Fonds Régional d'Aide à la Restauration - demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, MME JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, M.BELMHAND, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON
M. GRIMBERT
M. LEMAIRE
Mme BARBETTE
M. MACHU
Mme LEFEVRE

Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à :	Mme CARLIER
Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Pouvoir à :	M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. ABBA SIDICK, Mme PAMART, M. NACHITE, Mme RIFFAULT, M. VARLET, M. CHEURFA

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 33 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

Dans le cadre des commémorations 14/18 et du projet scientifique et culturel du musée Gallé-Juillet, la ville de Creil prévoit en 2014 la restitution de la chambre de Maurice Gallé. Cette restitution implique l'anoxie et la restauration des biens appartenant à la chambre.

Le musée Gallé-Juillet prévoit également la présentation d'une exposition temporaire concernant les prémices de la Grande guerre à Creil, ce qui implique la restauration d'un ensemble d'armes conservé au musée.

De plus, le mauvais état de conservation du porte-parapluie du musée Gallé-Juillet, exposé dans le vestibule du musée Gallé-Juillet, nécessite une restauration urgente.

Le but de ces restaurations est de préserver au mieux le patrimoine conservé au musée Gallé-Juillet, labellisé musée de France. Il vous est proposé de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie, dans le cadre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission Epanouissement du citoyen et jeunesse en date du 11 février 2014,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Picardie dans le cadre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration et à signer tous les documents y afférents.

Article 2 : d'imputer les recettes, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, compte 322/1321/1004/CC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 14 MARS 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 14/03/2014
et publication ou notification le... 14/03/2014
CREIL, le... 14/03/2014.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire en délégation
Le Directeur des Services
Philippe Rauly

C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE